

Pau, le 21/05/07

Compte-Rendu de la C.T.D CYCLOSPORT
Du : 20/02/07 Lieu : CDNP - PAU

Présents : Michel MENUET (Sauvagnon) - Odile MISCHLER (Enclaves) - Lionel VIGNEAU (Enclaves) - Olivier SALLES (UC Orthez) - André OLHASQUE (Salies) - Philippe SUPERSAC (Bizanos) - Alain BORDENAVE (UC Artix) - Antonio OLIVEIRA (Pontacq) - Serge CARRIBON (Urt) - Jacques DIES (Ogeu) - Jean SUBERCAZES (Navarrenx) Christophe DIZY (Resp. CTD) - Jean-Jacques TECHENE (UFOLEP) - Jean Marc DEMARTELAERE (UFOLEP) - Stéphane LALANNE (Délégué)

1 - Point sur les organisations de début de saison :

- Ciboure : le club de St Jean Luz à parfaitement respecté les engagements pris à la suite de l'épreuve de l'année passée. Très belle organisation.
- Salies de Béarn : Malgré le mauvais temps nous avons pu noter une bonne participation au départemental contre la montre (50 coureurs). Un petit regret concernant la fréquentation l'épreuve de l'après midi (40 coureurs), avec soulignons le, l'extrême mauvais temps et une course dans les Landes.
- Serres Castet : Petite fréquentation avec « seulement » 80 coureurs, qui ont été très bien accueillis par le VC Pau.

De façon générale, nous regrettons l'organisation de courses par nos amis de l'UFOLEP des Landes le même jour que les notre.

Nous rappelons à chaque responsable de club que la participation de nos coureurs aux courses du 64 doit être privilégiée à celle d'autres départements. Si nous ne parvenons pas à garantir aux organisateurs un minimum de 80 à 100 coureurs par épreuve, il ne nous sera pas possible de développer, voir de maintenir, le calendrier actuel. C'est une responsabilité collégiale.

De plus, Christophe rappelle que la CTD doit être perçue et utilisée par les clubs organisateurs comme un soutien technique et logistique. Nous disposons d'un peu de matériel (podium, dossards, banderoles, compte tour ...) mais aussi d'officiels diplômés qui sont au service des clubs dans l'unique objectif d'améliorer la qualité de nos manifestations.

2 - Attribution des cartons - Montées/Descentes de catégories :

Attribution de cartons :

- DEL REGNO Laurent (Avenir de Bizanos) : 3° catégorie
- GIL Fabrice (Moto Club de Chalosse) : 3° catégorie

Montées/Descentes :

Aucunes demandes de rétrogradation n'a été transmise.

une autre idée du sport

3 - Questions diverses

Rappel sur le fonctionnement du Comité Départemental :

Stéphane rappelle les règles de fonctionnement qui régissent notre Comité, à savoir :

- le Comité Directeur (CD) de l'UFOLEP, par l'intermédiaire de son Président, est la seule autorité. Ce CD, élu lors de l'Assemblée générale peut se doter des services de Commissions Techniques Départementales (cf Statuts et Règlement intérieur de la Fédération).
- les Commissions Techniques Départementales (CTD) sont forces de proposition. Leurs propositions doivent être validées (ou pas) par le CD pour devenir des décisions applicables. La CTD dispose d'un responsable qui assure la gestion au quotidien de l'activité et qui en relation directe avec le Président et le délégué départemental
- le Délégué départemental, salarié de la Fédération, applique la politique déterminée par le CD UFOLEP, et doit faire respecter les règles d'Etat et fédérales.

Procédure : requalification pour supériorité manifeste

Depuis le début de la saison, 3 personnes ont été requalifiées pour supériorité manifeste. Les débats, vifs, soulevés face à ces décisions (qui n'ont pas été remises en causes !) nous ont conduit à définir la procédure suivante :

- la CTD valide lors de l'attribution des cartons l'affectation dans les catégories de valeur
- lors du constat de supériorité manifeste, qui ne se traduit pas forcément par une victoire, le responsable de la CTD :
 - o contacte le responsable UFOLEP du club (Président ou correspondant) et l'informe de la décision de requalifier un de ces coureurs en exposant les faits constatés
 - o informe le coureur concerné de sa requalification
 - o informe l'UFOLEP 64 de cette requalification afin que le délégué adresse un nouveau carton au coureur
 - o fait apparaître cette décision sur le site Internet de la CTD activités cyclistes

Le rôle des Présidents et correspondants de clubs est primordial dans l'encadrement des coureurs. C'est avant tout à eux d'encadrer et de réguler leurs coureurs afin que l'intervention du responsable de la CTD ne soit qu'exceptionnelle.

Championnat Départemental CycloSPORT

Cf doc joint . (non fait pour l'instant)

Rappel des décisions prises par les CTD précédentes :

- Le montant de l'engagement au départemental a été réglé lors de la prise du carton
- La CTD cycloSPORT 64 a pris la décision de ne pas autoriser nos coureurs à participer à une course hors département au détriment de notre championnat départemental. (les contrevenants se verraient appliquer une suspension de carton de 15 jours).

Accueil d'anciens coureurs FFC / Mutations en cours de saison

- Les possibilités d'accueil des coureurs ayant été licenciés en FFC sont régies par notre règlement national. Concernant le cas de Julien FOSSARD, le règlementation a été respectée, sur la base d'une attestation du Président de Midi Pyrénées FFC.

- Les mutations doivent réglementairement s'effectuer entre le 1^{er} et le 15 octobre de la saison en cours.

Toutefois, le CD UFOLEP 64 ne s'oppose pas aux mutations en cours de saison aux deux conditions :

- que le club quitté donne son accord
- que le club d'accueil donne son accord

Prise en compte des féminines

Malgré le peu de participantes sur nos épreuves, il est demandé aux organisateurs de ne pas oublier cette catégorie aussi bien pour les primes distribuées pendant la course que les lots attribués lors de la remise des prix (coupe, bouquet...).

Championnat National Cyclospor 2007

- 1- nous demandons à TOUS les responsables de club de transmettre à l'UFOLEP 64 (courrier, fax, mail) la liste des sportifs de leurs clubs désireux de participer au Championnat National AVANT le vendredi 25 Mai 2007.
- 2- A l'issue du Championnat Départemental, les responsables de clubs se réuniront afin d'établir une pré-sélection départementale. La présence de représentants des clubs souhaitant engager des sportifs est OBLIGATOIRE.

A l'issue du Championnat Régional Cyclospor, le Comité Directeur de l'UFOLEP transmettra la composition de la sélection départementale.

Fin de la CTD: 22 h 30

Pour l'UFOLEP 64
Le Responsable de la CTD
Christophe DIZY

Pour l'UFOLEP 64
Le Délégué Départemental
Stéphane LALANNE